



www.neuville-sur-sarthe.fr

**DEMANDE D'OUVERTURE
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
A L'OCCASION D'UNE FOIRE, D'UNE VENTE
OU D'UNE FETE PUBLIQUE.**

Conformément aux articles L3334.2 et L 3335.4 du Code de la Santé Publique et à l'arrêté préfectoral n° 2011033-0016 du 02 février 2011 fixant le régime d'ouverture des débits de boissons et restaurants dans le département de la Sarthe ;

Je soussigné (nom et prénom) :

Qualité du demandeur :

Association :

Domicilié à :

C.P. [] [] [] [] [] Ville :

ai l'honneur de solliciter Madame le Maire de Neuville-sur-Sarthe afin d'obtenir l'autorisation d'établir un débit de boisson au lieu dit :

.....

C.P. [] [] [] [] [] Ville :

à l'occasion de

le de h à h

et pour toute sa durée.

A Neuville-sur-Sarthe, le

Signature :